

DOSSIER DE RÉPONSE

**Réponses de SPAC aux questions prises en note
Comité permanent des opérations gouvernementales et
des prévisions budgétaires (OGGO)
Budget supplémentaire des dépenses (C) 2020-2021 et Rapport sur les résultats
ministériels 2019-2020
Le 24 mars 2021**

Question 1 : (députée du PCC Rachael Harder) Demande de détails concernant le classement international du Canada en matière de vaccins.

Réponse : SPAC travaille activement avec les fabricants de vaccins pour parvenir à accélérer les livraisons de vaccins afin que le Canada atteigne son objectif de fournir un vaccin à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes qui le souhaitent d'ici la fin septembre.

À titre de priorité permanente, SPAC continue de travailler avec les fournisseurs de vaccins pour négocier des livraisons de doses plus rapidement que prévu pour la population canadienne. Grâce à ces efforts, le Canada a dépassé son objectif initial, qui était de fournir 6 millions de doses à la population canadienne avant le 31 mars, et a réussi à porter ce nombre à 9,5 millions de doses.

Au 2 juin, le Canada se classait au 4^e rang parmi tous les membres du G20 pour ce qui est du nombre de vaccins administrés pour 100 personnes. Ces chiffres sont basés sur les informations disponibles sur le site Web Our World in Data (<https://ourworldindata.org/covid-vaccinations> – en anglais seulement), qui est l'un des outils de suivi des vaccins les plus utilisés dans le monde.

Le Ministère continuera de travailler activement avec les fabricants de vaccins et ses partenaires provinciaux et territoriaux afin de fournir suffisamment de vaccins d'ici fin septembre à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes qui veulent se faire vacciner.

Question 2 : (députée du Bloc Québécois Julie Vignola) Demande concernant la répartition des coûts des locaux à bureaux pour les employés de Services publics et Approvisionnement Canada qui assurent la prestation des services de pension en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*.

Réponse : Le coût total pour SPAC lié aux locaux pour l'administration des pensions est de 9,2 millions de dollars pour 2020-2021. SPAC fournit des services de locaux aux employés qui administrent les caisses de retraite (*Loi sur la pension de la fonction publique*, *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, *Loi sur la pension de*

retraite de la Gendarmerie royale du Canada, Caisse de retraite des Forces canadiennes et Caisse de retraite de la Force de réserve). Les fonds serviront à couvrir le coût des locaux (besoins en locaux à bureaux) engagé pour ces employés. Conformément aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor, les ministères clients sont assujettis à une affectation de 13 % pour le coût de gestion des locaux. L'affectation, établie à 13 % des ressources salariales approuvées, comprend le loyer, les services immobiliers courants et l'aménagement standard, et exclue les locaux à usage particulier.

La répartition des 9,2 millions de dollars est présentée ci-dessous.

- Employés de SPAC
 - 7,7 M\$: Fonds de pension en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*;
 - 0,7 M\$: Fonds de pension en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*;
 - 0,5 M\$: Fonds de pension en vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*.
- Employés du ministère de la Défense nationale (MDN)
 - 0,3 M\$: Caisse de retraite des Forces canadiennes et Caisse de retraite de la Force de réserve.

Question 3 : (député du NPD Matthew Green) Demande visant à savoir si la politique du Conseil du Trésor inclut la taxe de vente provinciale dans ses estimations de coûts.

Réponse : SPAC se conforme aux politiques et aux directives du Conseil du Trésor ainsi qu'aux accords de réciprocité fiscale conclus avec les provinces et les territoires en ce qui concerne l'estimation des coûts, la comptabilisation des transactions et l'établissement des rapports relatifs aux taxes. Les accords de réciprocité fiscale que le gouvernement fédéral a conclus avec la majorité des provinces et des territoires exemptent le gouvernement fédéral de payer les taxes de vente provinciales dans ces provinces et ces territoires. En ce qui touche le programme de construction navale, le calcul des coûts aurait dû exclure les taxes en raison des accords de réciprocité fiscale conclus avec les provinces.

Lorsqu'on demande au Conseil du Trésor l'autorisation de conclure un contrat ou une entente contractuelle, la présentation au Conseil du Trésor doit inclure la valeur totale ainsi que toutes les taxes applicables, conformément à la Politique sur les marchés du Conseil du Trésor.

Information fournie par le MDN (pour donner plus de contexte)

En tant que ministère fédéral, le MDN déclare généralement l'information financière sur ses dépenses sans les taxes, puisque celles-ci n'ont pas d'incidence sur ses dépenses. En ce qui concerne les taxes de vente provinciales, le Ministère demande une exemption conformément au [Sommaire des accords de réciprocité fiscale avec les](#)

[provinces et avec les territoires](#), et la taxe de vente fédérale perçue (p. ex., la taxe sur les produits et services [TPS] ou la taxe de vente harmonisée [TVH]) est remise au gouvernement fédéral par l'entremise de l'Agence du revenu du Canada. En ce qui touche les coûts liés aux navires de combat canadiens, le MDN observe la même méthode de présentation des rapports financiers.

De plus, les liens ci-dessous donnent plus de détails sur la façon dont les taxes de vente sont prises en compte dans les contrats fédéraux.

Guide de perception et de paiement des taxes de vente fédérales et provinciales (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32652>)

Pour obtenir l'approbation d'un projet ou d'un programme, il faut inclure la TPS / TVH ou la TVQ dans les coûts totaux, y compris lorsque l'approbation du projet ou du programme est demandée dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor. Le coût estimatif total d'un projet ou d'un programme doit être calculé avec et sans la TPS/TVH et la TVQ. Les montants sans TPS/TVH et TVQ seront imputés aux crédits ministériels. La TPS sera imputée au compte des avances remboursables (CAR) de la TPS, et la TVQ, au CAR de la TVQ.

Exonération de la taxe de vente provinciale

En général, les ministères demandent une exonération de la taxe de vente provinciale (TVP) sur les achats de biens et de services taxables dans toutes les provinces et tous les territoires où il existe une TVP, exception faite du Québec. Cependant, la TVP est payable lorsqu'un bien ou un service taxable n'est pas acheté au nom du ministère, mais au nom d'un tiers, comme un fonctionnaire.

Un exemple type d'achat fait par un tiers et visé par la TVP est celui des biens et des services achetés par un fonctionnaire qui se trouve en voyage lié au travail. Il peut s'agir de biens, de repas, d'hébergement, de déplacements en taxi, de frais accessoires liés au voyage, ainsi que d'achats remboursés à même la petite caisse.

À noter que les modalités relatives à l'exonération de la TVP varient d'une province à l'autre. Au besoin, les ministères fournissent, à titre de preuve, un certificat ou un numéro d'exonération pour montrer leur statut d'exonération. Le certificat d'exonération est généralement libellé de la manière suivante :

La présente a pour objet de certifier que les biens et les services commandés ou achetés par (inscrire le nom du ministère ou de l'organisme) sont acquis à même les fonds publics, et ne sont donc pas assujettis à la taxe de vente et aux taxes à la consommation de la province de (inscrire le nom de la province)

Sommaire des accords de réciprocité fiscale avec les provinces et avec les territoires (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=19028>)

Le gouvernement fédéral a conclu des ententes bilatérales de réciprocité fiscale avec huit provinces et trois territoires. L'Alberta et le Nouveau-Brunswick n'ont pas conclu de telles ententes. Le gouvernement fédéral et le Nouveau Brunswick ont toutefois convenu de payer leurs taxes ou droits respectifs dans certaines circonstances.

Question 4 : (député du PCC Kelly McCauley) Demande de renseignements sur les contrats attribués à Weatherhaven et à SNC-Lavalin PAE concernant les unités sanitaires mobiles.

Réponse : Deux contrats à autorisation de tâches d'une valeur pouvant aller jusqu'à 150 M\$ ont été attribués aux entrepreneurs (Weatherhaven Global Resources Ltd. de Coquitlam, en Colombie-Britannique, et SNC-Lavalin PAE Inc. d'Ottawa, en Ontario). Ce type de contrat comprend un plafond de dépenses et nécessite une ou plusieurs autorisations de tâches pour que des coûts soient effectivement engagés.

À ce jour, les autorisations de tâches délivrées à Weatherhaven totalisent environ 138,6 millions de dollars (taxes comprises). Weatherhaven a élaboré la conception, mis sur pied des bureaux de gestion de projet, acheté de l'équipement médical et des articles consommables et s'occupe maintenant de l'entretien nécessaire pour que l'équipement soit prêt à fonctionner, de l'entreposage de l'équipement et des structures.

Une unité sanitaire mobile (USM) a été déployée à l'hôpital Sunnybrook de Toronto, et une deuxième USM sera déployée à l'hôpital Hamilton Health Sciences d'Hamilton. Une troisième est maintenant prête à être déployée.

À ce jour, les autorisations de tâches délivrées à SNC-Lavalin PAE totalisent 80,9 M\$ (taxes comprises). SNC-Lavalin PAE a élaboré la conception, mis sur pied un bureau de gestion de projet et acheté de l'équipement médical et des articles consommables pour un maximum de cinq USM. SNC-Lavalin PAE s'occupe également de l'entretien nécessaire pour que l'équipement soit prêt à fonctionner, de l'entreposage de l'équipement et des structures.